

La RTBF obtient son mécanisme de compensation TF1

TÉLÉ Sa dotation sera indexée de 1,25 % pour compenser la baisse de la pub

► Il n'y a toujours pas d'accord sur le futur contrat de gestion de la RTBF.

► Dans le projet de budget 2019, le mécanisme de compensation réclamé par la RTBF est prévu.

Le compte à rebours est enclenché. Il reste très peu de temps au gouvernement PS/CDH de la Communauté française pour se mettre d'accord sur le contenu du prochain contrat de gestion de la RTBF, compte tenu du fait que celui-ci doit ensuite être avalisé par le conseil d'administration de l'entreprise, par la commission paritaire puis repasser au gouvernement, le tout avant le 31 décembre (voire le 21 décembre, dernière semaine de travail). Si cette échéance n'est pas respectée, il n'y a plus aucune possibilité légale de proroger le contrat actuel comme ce fut le cas l'année dernière. On se retrouverait alors dans une situation inédite puisqu'il reviendrait au gouvernement de diriger lui-même la RTBF...

Une télévision d'Etat comme dans les dictatures ? On n'en est pas là. Un accord pourrait peut-être intervenir ce mercredi matin. Le contrat de gestion de la RTBF 2019-2022 est en tout cas à l'ordre du jour du gouvernement de la Communauté française. Certains font remarquer que ce n'est pas la première fois et que le point a jusqu'ici toujours été reporté... D'autres font valoir que les discussions ont bien avancé et qu'il reste peu de différends.

Un accord sur une question sensible semble au moins avoir été conclu. Nous nous sommes procuré le projet de décret sur le budget 2019. On y apprend que le gouvernement entend octroyer à l'administrateur général de la RTBF, Jean-Paul Philippot, le mécanisme de compensation des pertes liées à l'arrivée de TF1 qu'il réclamait depuis plus d'un an. Il

est prévu qu'à partir de 2019, le calcul de la dotation de la RTBF (243 millions en 2017) se basera sur une indexation majorée de 2 % « ainsi que d'un facteur d'indexation additionnel de 1,25 % » (soit environ 3 millions en plus par an). Celui-ci permettra « de compenser la diminution des recettes publicitaires de la RTBF », peut-on lire. Nulle part le nom de TF1 n'est cité mais c'est bien sûr de cela dont il est question.

Le CDH était farouchement opposé à cette revendication très controversée de la RTBF et relayée par le PS. En janvier dernier, le parti nous indiquait que « les missions de service public n'ont pas vocation à se financer sur le marché publicitaire (sous-entendu : l'arrivée de TF1 n'est pas censée avoir d'impact sur l'exercice de ces missions). Par ailleurs, compenser sur fonds publics une éventuelle perte de recettes est totalement contraire au droit de la concurrence et à l'interdiction des aides d'Etat ». Visiblement le CDH a changé d'avis. Le cabinet de la vice-présidente CDH du gouvernement, Alda Greoli, n'a pas souhaité faire de commentaires, ni le cabinet du ministre des Médias, Jean-Claude Marcourt (PS).

Ce point avait aussi suscité un tollé du côté de RTL qui avait estimé que la mise en place d'un tel mécanisme déboucherait sur une concurrence déloyale entre télévisuels publique et privée et allait la mettre en difficulté.

Points d'achoppement

Cette demande de Jean-Paul Philippot de pouvoir bénéficier d'une assurance protégeant la RTBF des effets négatifs de l'arrivée de TF1 remonte à mars 2017 lorsque son conseil d'administration, composé de représentants des partis politiques, a refusé que la RMB (la régie publicitaire de la RTBF) prenne TF1 en régie alors que c'était la piste qu'il recommandait pour protéger au mieux l'entreprise publique. Il s'est alors tourné vers le monde politique en expliquant que si on lui refusait cette possibilité, il allait falloir assumer et compenser le manque à gagner dû à cette arrivée.

Bien d'autres points ont opposé le PS et le CDH durant cette négociation sur le contrat de gestion RTBF. La radio tout d'abord. Le parti humaniste voulait « rééquilibrer » la situation sur la bande FM entre les radios de la RTBF, très bien servies en fréquences, et les radios privés qui pleurent pour en obtenir. Il voulait que dans le cadre de la prochaine délivrance des autorisations, les fréquences de certaines radios de la RTBF au profil plus commercial soient remises dans le pot commun réservé aux privés et que la RTBF concourt sur un pied d'égalité avec les autres en vue de les obtenir. Le CDH aurait laissé tomber cette exigence.

L'équilibre privé/public était aussi au cœur d'un autre point de blocage, cette fois concernant la presse écrite. Relayant les préoccupations des éditeurs, le CDH estimait que la mise à disposition gratuite par la RTBF d'articles sur son site internet constitue un frein au développement des offres payantes des journaux, cruciales pour leur avenir. Selon nos informations, le CDH voulait limiter la taille de la majorité des articles de la RTBF à 1.000 signes tandis que le PS défendait 2.000 signes. Un compromis aurait été trouvé à 1.500.

Enfin, le CDH voulait aussi supprimer dans le contrat de gestion toute référence à un nombre garanti de 1.970 équivalents temps plein dans l'entreprise, estimant qu'une garantie d'emploi n'a pas sa place dans un tel document. ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER

BUDGET

141 millions de recettes pour les fréquences

La vente aux enchères des fréquences télécoms par le Fédéral devrait rapporter 141 millions d'euros à la Communauté française en 2019. C'est du moins le montant qu'elle espère obtenir selon les documents budgétaires que nous avons pu consulter. Un montant étonnant quand

on sait que la vente précédente (2013) lui avait « seulement » rapporté... 30 millions d'euros. Entre-temps, la Communauté française a revu ses prétentions à la hausse. Elle revendique une compétence partagée avec le Fédéral sur toutes les fréquences utilisées par les opérateurs télécoms (et non plus uniquement sur celles jadis dédiées à la télévision numérique) estimant que les fréquences 4G, 5G sont ou seront utilisées aussi bien pour communiquer (compétence fédérale) que pour regarder des films ou écouter de la musique (compétence communautaire). Pour arriver à ces 141 millions de recettes, elle est partie du montant total que devrait rapporter la vente des fréquences (680 millions), l'a divisé en deux considérant que les recettes doivent être réparties à parité entre les trois Communautés et le Fédéral, puis s'est octroyé une quote-part de 40,7 %. C'est aller un peu vite en besogne puisqu'il n'y a aucun accord au niveau du comité de concertation. Le Fédéral est opposé à la fois au partage de compétences sur toutes les fréquences et sur une clé de répartition différente de celle qui a prévalu par le passé, à savoir 80/20...

Ces 141 millions doivent servir à alimenter un fonds pour la transition numérique. Celui-ci financera notamment la nouvelle ASBL Sonuma (numérisation des archives audiovisuelles) à hauteur de 1,6 million, les radios indépendantes pour s'équiper en matériel DAB+ (radio numérique) à hauteur de 500.000 euros et la RTBF et les télé locaux pour les soutenir dans leurs efforts pour sous-titrer et audiodécrire leurs programmes (un million). Par ailleurs, on a appris que le montant des aides à la presse écrite allait passer de 8 à 9,2 millions.

J.-F. M.